

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 février 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-02-047 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 février 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 21 janvier 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.7 Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Activités 2019 / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Bail / Espace de restauration / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Modification des conditions / Autorisation de signature
 - 5.2 Acquisition / Parc et partie de la rue Claude-Léveillé / Lots 6 033 056 (rue) et 6 170 107 (parc) / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16
 - 5.3 Demande d'autorisation / Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation / Renouvellement d'un contrat sans appel d'offres / Exploitation de la station d'épuration
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 janvier 2019
- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Agente de bureau 2
 - 7.4 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies
 - 7.5 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicienne en prévention des incendies
 - 7.6 Service des eaux / Confirmation de poste / Contremaître – Assainissement des eaux
 - 7.7 Comité de santé et de sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 12 décembre 2018

7.8 Renouvellement de contrat / Programme d'aide aux employés et à leur famille / Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

9.1 Octroi de contrat / 401-120-19-01 / Fourniture du logiciel BeeON
Conseil sans papier / Autorisation de signature

10. Sports et loisirs

10.1 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2018 / Remboursement

10.2 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Inscriptions 2018 / Remboursement

10.3 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2018 / Remboursement

10.4 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Défi Patinage Canada / Aide financière

10.5 Ringuette les 4 Cités / Jeux du Québec / Aide financière

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

14. Eaux

15. Génie et environnement

15.1 Ordre de changement n° 1 / Contrat n° 401-133-69 / Services de localisation et identification d'une fuite située entre le poste de suppression Jean-Lesage et le réservoir Como

15.2 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752

15.3 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.05 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Valois / Règlement n° 1752

15.4 Aménagement d'un jardin communautaire / Lot 3 701 130

15.5 Ouverture / Partie de la rue Claude-Léveillée / Lot 6 033 056 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16

15.6 Officialisation / Arrêts obligatoires / Partie de la rue Claude-Léveillée

15.7 Dépôt / Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et chaussée

15.8 Autorisation / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Place 20-30-40 – phase 17 / Règlement n° 1763

15.9 Modification / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie de la rue Maurice Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285 / Règlement n° 1763 / Autorisation de travaux et de signature

16. Urbanisme

16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 15 janvier 2019

16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 15 janvier 2019

16.3 Dérogation mineure / 1942, rue Pérodeau / Superficie d'un logement intergénérationnel / Lot 1 676 415 / Zone H1-208 / CCU n° 19-01-03

- 16.5 Dérogation mineure / 907, route Harwood / Bande de verdure, deuxième conteneur et superficie totale pour deux conteneurs / Lots 1 543 609 et 1 543 613 / Zone I2-743 / CCU n° 19-01-05

17. Réglementation

- 17.1 Dépôt de projet / Règlement n° 1271-04 / Comité consultatif d'urbanisme / Fonctions spécifiques
- 17.2 Adoption de projet / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité »
- 17.3 Avis de motion / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité (H-F) »
- 17.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456
- 17.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456
- 17.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1769 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-02-048 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

19-02-049 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-050 Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Activités 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion pour l'organisation d'activités destinées aux jeunes de la communauté pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT l'importance du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion dans le milieu;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme en lien avec l'épanouissement des jeunes;

CONSIDÉRANT la pertinence des activités proposées;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 8 700 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la réalisation d'activités destinées aux jeunes de la communauté pour l'année 2019 ainsi que la revitalisation de son site internet;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

| | | | |
|------|---------------|------------------------|----------|
| DE : | 02-702-51-958 | Quote-part CMM | 8 450 \$ |
| À : | 02-590-00-970 | Subv. services sociaux | 8 450 \$ |

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-051 Bail / Espace de restauration / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Modification des conditions / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a loué à 9120-0469 Québec inc. les espaces de restauration de l'aréna de Vaudreuil-Dorion, pour la période de 2010-2011 à 2019-2020, le tout conformément à la résolution 10-08-681 adoptée le 2 août 2010;

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-620 autorisant la modification du bail afin que ne soit pas exigible le loyer pour les mois de juin et juillet;

CONSIDÉRANT la demande faite par 9120-0469 Québec inc. à la Ville afin de retirer également les mois de mai et août en raison de l'absence d'activités durant cette période;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité sports et loisirs;

CONSIDÉRANT que le casse-croûte ne pourra être exploité durant la période où le loyer ne sera pas exigible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addendum au bail afin :

- qu'aucun loyer ne soit exigible pour les mois de mai à août inclusivement;
- que l'exploitation du casse-croûte soit autorisée du 1^{er} septembre au 30 avril inclusivement;

QUE ces modifications prennent effet à partir de l'année 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-052 Acquisition / Parc et partie de la rue Claude-Léveillée / Lots 6 033 056 (rue) et 6 170 107 (parc) / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1734 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues Claude-Léveillée et Jacques-Hétu du projet « Place 20-30-40 » – phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 6 033 056 (rue) et 6 170 107 (parc), le tout tel qu'indiqué à l'article 1.2 de ladite entente révisée par la résolution 17-11-1000;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 6 033 056 (rue) et 6 170 107(parc);

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-02-053 Demande d'autorisation / Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation / Renouvellement d'un contrat sans appel d'offres / Exploitation de la station d'épuration

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé à la firme Nouvelle technologie TEKNO inc., un contrat pour l'exploitation de la station d'épuration pour une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2018, le tout conformément à la résolution 13-12-1246 adoptée lors d'une séance du conseil tenue le 9 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris en 2013 des travaux de mise à niveau et d'agrandissement de sa station d'épuration;

CONSIDÉRANT que ces travaux auraient dû être finalisés en 2017;

CONSIDÉRANT que de nombreux retards sont survenus dans l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général du lot 1 du projet n'a pas été en mesure, depuis maintenant plus d'un an, de finaliser la mise au point du système de traitement de la filière liquide de manière à respecter les critères de performance prévus au contrat;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la station d'épuration, dans un contexte où les travaux ne sont pas complétés, s'avère particulièrement problématique et que la connaissance liée aux enjeux spécifiques des installations s'avère essentielle;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun de lancer un appel d'offres alors même que les conditions d'exploitation de la station, qui devraient apparaître au devis, demeurent incertaines en raison de l'incapacité de l'entrepreneur général de respecter les critères de performance;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, dans les paramètres prévus par le Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle, la résolution 18-12-1174 octroyant à la firme Nouvelle technologie TEKNO inc., un contrat intérimaire pour l'exploitation de la station d'épuration débutant le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, aux conditions qu'il détermine, permettre à une municipalité d'octroyer un contrat sans demander de soumissions;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre, pour et au nom de la Ville, une demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre l'octroi du contrat pour l'exploitation de sa station d'épuration d'une durée indéterminée se terminant six mois après l'émission du certificat d'acceptation provisoire par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

« ADOPTÉE »

19-02-054 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 janvier 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 janvier 2019 totalisant un montant de 981 613,49 \$.

19-02-055 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 23 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-056 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} France St-Amour, agente de bureau 2 au sein du Service de sécurité incendie, datée du 8 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M^{me} St-Amour, et ce, à compter du 29 avril 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} St-Amour pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

19-02-057 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-589;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M. Billy Martin réalisée par M. John Boudreau, chef de division – Prévention du Service de sécurité incendie, le 16 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Martin dans son poste de technicien en prévention des incendies;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Martin.

« ADOPTÉE »

19-02-058 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Technicienne en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-589;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Annie Parenteau réalisée par M. John Boudreau, chef de division – Prévention du Service de sécurité incendie, le 16 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Parenteau dans son poste de technicienne en prévention des incendies;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Parenteau.

« ADOPTÉE »

19-02-059 Service des eaux / Confirmation de poste / Contremaître – Assainissement des eaux

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-650;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. François Joly, directeur du Service des eaux par intérim, datée du 14 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Laurent Pignat dans son poste de contremaître – Assainissement des eaux;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pignat.

« ADOPTÉE »

19-02-060 Comité de santé et de sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 12 décembre 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 12 décembre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-02-061 Renouvellement de contrat / Programme d'aide aux employés et à leur famille / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la note de service de M^{mes} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines et Susy Boyer, conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail, datée du 23 janvier 2019 et les faits et recommandations qui y sont rapportés concernant le renouvellement du Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville souhaite rendre accessible le PAEF à tous les salariés, nonobstant leur statut, et que par cette décision, la Ville réitère son engagement à promouvoir le mieux-être au sein de son organisation;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services avec la firme Homewood Santé inc. pour une durée d'un an, soit du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020, et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur général, le trésorier et directeur des finances, le directeur du Service des ressources humaines ou son représentant ainsi que tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-062 Octroi de contrat / 401-120-19-01 / Fourniture du logiciel BeeON Conseil sans papier / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le logiciel pour la gestion du Conseil sans papier;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par ICO Technologies inc. pour le logiciel BeeON Conseil sans papier, incluant les licences, la formation et le contrat annuel de soutien technique;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de logiciels;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par ICO Technologies inc., 2843, avenue Beaudry-Leman, Shawinigan (Québec), G9N 3H7, pour la fourniture du logiciel BeeOn Conseil sans papier, incluant les licences, la formation et le contrat annuel de soutien technique, et ce, pour un montant maximal de 30 317,60 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-063 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 849,75 \$ soit remboursée au Club de plongeon Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de l'année 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-064 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Inscriptions 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins), pour les années 2015 à 2018, autorisé par la résolution 14-07-687;

CONSIDÉRANT que la CSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 28 105 \$ soit remboursée à la CSTL dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) pour les frais d'inscription de l'année 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-065 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 860 \$ soit remboursée au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de l'année 2018.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-066 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Défi Patinage Canada / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Charlotte Giraldeau est une athlète d'âge mineur membre du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil dans la catégorie pré-novice de patinage en couple et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cette athlète a participé, au sein de l'équipe du Québec, au Défi Patinage Canada, compétition nationale qui s'est tenue à Edmonton, en Alberta, du 27 novembre au 2 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation à l'événement ont été remises au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à titre d'aide financière pour Charlotte Giraldeau en vertu de sa participation au Défi Patinage Canada à Edmonton, en Alberta, du 27 novembre au 2 décembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-067 Ringuette les 4 Cités / Jeux du Québec / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Tally Duchesne est une athlète d'âge mineur membre de l'association Ringuette les 4 Cités dans la catégorie junior AA et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cette athlète participera aux Jeux du Québec, compétition provinciale qui se tiendra à Québec du 1^{er} au 9 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à Ringuette 4 Cités à titre d'aide financière pour Tally Duchesne en vertu de sa participation dans la catégorie junior AA aux Jeux du Québec qui se tiendra à Québec du 1^{er} au 9 mars 2019;

QUE ce montant sera versé sur présentation de preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-068 Ordre de changement n° 1 / Contrat n° 401-133-69 / Services de localisation et identification d'une fuite située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de Pure Technologies inc. relié au projet « Services de localisation et identification d'une fuite située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como – contrat n° 401-133-69 » totalisant un montant de 1 066,75 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-069 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 9 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 » totalisant un montant de 3 565 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-070 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.05 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Valois / Règlement n° 1752

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Valois - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.05 » totalisant un montant de 19 242,95 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-071 Aménagement d'un jardin communautaire / Lot 3 701 130

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement d'aménager et d'offrir des jardins communautaires pour desservir les citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 3 701 130, situé au coin des rues Pie-XII et des Abbesses;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel qu'un cabanon soit installé pour les outils de jardin et que de l'eau soit disponible sur le terrain pour l'arrosage des végétaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'aménagement d'un jardin communautaire sur le lot 3 701 130 soit autorisé;

QU'une somme de 10 000 \$ soit octroyée pour l'aménagement de ce jardin;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

| | | | |
|------|---------------|----------------------------------|-----------|
| DE : | 02-452-00-411 | (Honoraires prof. environnement) | 10 000 \$ |
| À : | 02-701-51-725 | (Biens durables PEV) | 10 000 \$ |

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-072 Ouverture / Partie de la rue Claude-Léveillée / Lot 6 033 056 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase 16 du projet « Place 20-30-40 » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture d'une partie de la rue Claude-Léveillée sise sur le lot 6 033 056;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la partie de la rue Claude-Léveillée sise sur le lot 6 033 056 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition du lot précité.

« ADOPTÉE »

19-02-073 Officialisation / Arrêts obligatoires / Partie de la rue Claude-Léveillée

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-072 décrétant l'ouverture d'une partie de la rue Claude-Léveillée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Claude-Léveillée, en direction sud, à l'intersection avec la rue Claude-Léveillée;
- sur la rue Jacques-Hétu, en direction sud, à l'intersection avec la rue Claude-Léveillée;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sureté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-02-074 Dépôt / Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et chaussée

CONSIDÉRANT que le projet de Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu un accord de principe, avec commentaires, par la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du rapport final préparé par Aqua Data, daté d'avril 2017, concernant le Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et chaussée;

CONSIDÉRANT que des investissements sont nécessaires pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en raison de l'état de ces dernières;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mettent à la disposition des villes des programmes d'aide financière pour le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et des chaussées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et chaussée, daté d'avril 2017, et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville;

QUE soient mises en œuvre les recommandations du Plan d'intervention en tenant compte de la capacité d'investissement de la Ville et des différents programmes d'aide financière qui seront mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des prochaines années;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement soient autorisés à transmettre le Plan d'intervention ainsi que tout autre document pertinent au MAMH et à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-02-075 Autorisation / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Place 20-30-40 – phase 17 / Règlement n° 1763

CONSIDÉRANT le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » à l'effet de procéder à la préparation d'une entente concernant la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordure et éclairage du projet « Place 20-30-40, phase 17 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le promoteur est disposé à exécuter lui-même les travaux de construction de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la division – Génie et environnement soit autorisée à préparer le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n° 1763 pour le projet NP00229 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, trottoirs et d'éclairage du projet « Place 20-30-40, phase 17 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

19-02-076 Modification / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie de la rue Maurice Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285 / Règlement n° 1763 / Autorisation de travaux et de signature

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-1005, adoptée le 6 novembre 2018, autorisant la signature du protocole d'entente entre le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc. et la Ville;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au protocole d'entente le 24 janvier 2019, suite aux commentaires du promoteur;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente modifié respecte les modalités de l'annexe « A », tel que prévu au Règlement n° 1763;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la réalisation des travaux municipaux visés aux plans et devis;

QUE le greffier et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente modifié, à intervenir entre le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc. et la Ville.

« ADOPTÉE »

19-02-077 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 15 janvier 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-078 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 15 janvier 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 15 janvier 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

| | |
|-----------------|--|
| CCU n° 19-01-04 | 907, route Harwood / Clôture en cour avant / Lots 1 543 609 et 1 543 613 / Zone I2-743 |
| CCU n° 19-01-06 | 978, avenue Saint-Charles / Construction commerciale / Lot 6 089 928 / Zone C3-124 |

« ADOPTÉE »

19-02-079 Dérogation mineure / 1942, rue Pérodeau / Superficie d'un logement intergénérationnel / Lot 1 676 415 / Zone H1-208 / CCU n° 19-01-03

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1942, rue Pérodeau;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-01-03 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1942, rue Pérodeau, afin d'autoriser un logement intergénérationnel d'une superficie de 112 mètres carrés en dérogation à l'article 3.1.5.1 c) du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une superficie maximale de 70 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

19-02-080 Dérogation mineure / 907, route Harwood / Bande de verdure, deuxième conteneur et superficie totale pour deux conteneurs / Lots 1 543 609 et 1 543 613 / Zone I2-743 / CCU n° 19-01-05

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 907, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 907, route Harwood, afin d'autoriser :

- une bande de verdure de 1,83 mètre de largeur en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;
- un deuxième conteneur de marchandise en dérogation à l'article 2.2.11.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet qu'un seul conteneur;
- une superficie totale de 68 mètres carrés pour les deux conteneurs en dérogation à l'article 2.2.11.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une superficie maximale de 30 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

19-02-081 Dépôt de projet / Règlement n° 1271-04 / Comité consultatif d'urbanisme / Fonctions spécifiques

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1271-04 modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 afin de modifier les fonctions spécifiques du Comité.

19-02-082 Adoption de projet / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité »

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-63 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter un usage autorisé dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » et de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 543 564, 1 543 565, 1 543 567, 1 543 568, 1 543 570, 1 546 950 et 1 674 013 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-02-083 Avis de motion / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité (H-F) »

La conseillère M^{me} Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter un usage autorisé dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » et de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 543 564, 1 543 565, 1 543 567, 1 543 568, 1 543 570, 1 546 950 et 1 674 013 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) ».

19-02-084 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-278 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-02-085 Avis de motion / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière.

19-02-086 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1769 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1769 relatif au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-02-087 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 24 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

19-02-088 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-02-089 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-090 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier